



PREFECTURE DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur Bertrand AUBRY
Ferme du Mesnil
77370 FONTAINS

Service Formation et Développement
Bureau des Examens

Dossier suivi par **Nathalie MICHEL**
poste **03.26.66.20.35**

Notre référence : **YL/PF**

ATTESTATION

Je soussigné, Yvan LOBJOIT, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Champagne-Ardenne, atteste que

Monsieur AUBRY Bertrand
Né le 07 novembre 1965 à FONTAINEBLEAU (77)

a satisfait aux épreuves de l'examen du **Brevet de Technicien Supérieur Agricole Option « productions végétales »**, lors de la session de juin 1986.
Le diplôme de Monsieur AUBRY Bertrand a été enregistré sous le numéro :
86.04.002.PV
Ce diplôme est homologué de niveau III.

Fait pour valoir ce que de droit.

Châlons-en-Champagne, le 14 septembre 2010

Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de
Champagne-Ardenne

Yvan LOBJOIT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE
PREFECTURE DE LA MARNE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Champagne-Ardenne

Service régional de la formation et
du développement

Bureau des examens

Complexe Agricole du Mont-Bernard
Route de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex

Dossier suivi par : Nathalie MICHEL

Tél. : 03 26 66.20.35
Fax : 03 26 64.69.07

N/Réf. : PF / NM

Mél : examens.champagne-ardenne@educagri.fr

Objet : attestation de réussite à l'examen

Châlons-en-Champagne, le 14 septembre 2010

Monsieur Bertrand AUBRY

Ferme du Mesnil

77370 FONTAINS

Monsieur,

Comme suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint une attestation correspondant au diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole que vous avez obtenu à la session de juin 1986.

Je vous prie, Monsieur, d'accepter l'expression de ma considération.

Le responsable du bureau des examens

Jérémie SIMONNOT



IHEDREA

ETABLISSEMENT LIBRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
11, rue Ernest-Lacoste, 75012 PARIS
Tél.: (1) 4628 3896

ATTESTATION DE DIPLOME

Le Directeur des Études de l'Institut des Hautes Études de
Droit Rural et d'Économie Agricole (IHEDREA) certifie que :

Monsieur Arnaud PAMART.....

après avoir accompli avec succès ses quatre années de scolarité, a

été autorisé (e) à soutenir sa thèse de fin d'études,

qu'il (elle) a été reçu (e) le ... 31/08/1994 ... avec mention ... ASSEZ BIEN ...

et qu'il (elle) est titulaire du diplôme de l'IHEDREA.

Fait à Paris, le 31/08/1994.


Le Directeur des Études

N° d'enregistrement : 917

Cette attestation n'étant délivrée qu'une seule fois, il appartient au candidat d'en faire certifier les copies conformes.

Le diplôme lui sera adressé selon la procédure habituelle, un an après la date de la présente attestation.

ATTESTATION DE STAGE

Je soussigné, Sylvain PREVOT, directeur du CFPPA de la Meuse, atteste que :

M. PAMART Gautier

Né le 07/02/1998

a effectué, dans mon établissement, un stage de formation professionnelle intitulé

Certificat de Spécialisation
« Responsable d'une Unité de Méthanisation Agricole »

et a acquis les compétences en matière de :

- Alimentation du digesteur,
 - Valorisation du digestat,
 - Fonctionnement et maintenance de l'unité,
- A participé et validé le module « prévention des risques accidentels des unités de méthanisation » Niveau « INITIATION sur les CONNAISSANCES » qui s'est déroulé le 8 janvier 2020,; formateur : Sébastien Evanno
- Pilotage technique de l'unité,
 - Evaluation et suivi économique d'une unité de méthanisation.

Du 2 décembre 2019 au 15 juin 2020 d'une durée de 420 heures

Fait à BAR LE DUC,
Le 18 juin 2020

EPL AGRO – CFPPA de la Meuse
Technopôle Philippe de Vilmorin
CS 40249 -55006 BAR LE DUC cedex
Tél 03.29.79.98.20 – Fax 03 29 45 46 04
cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

Ministère de l'Agriculture
Région Grand Est
Le Directeur du CFA et du CFPPA de la Meuse

S. PREVOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Occitanie

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

emportant l'acquisition de 120 crédits européens (ECTS)

Niveau 5 du Cadre européen des certifications

*Vu le procès verbal de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole établi le 29/06/2017
par le Président du jury,*

le Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Option : Agronomie - productions végétales

est délivré à **M. PAMART JEAN-BAPTISTE DOMINIQUE ANDRÉ,**
né le 21/03/1996,
à **MELUN (SEINE-ET-MARNE),**

et enregistré sous le numéro 17IQ/184900/17027273 avec la mention **ASSEZ BIEN**

Pour expédition conforme :
La déléguée académique, le Chef du
SRFD



Marie LARROUDE

Signature du Titulaire

Fait à Toulouse, le 11 octobre 2017

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de
la Forêt,



signé : Pascal AUGIER